



ÉLECTIONS COMMUNALES 2011

Comment utiliser le matériel de vote

Votre matériel de vote comprend :

- **1 enveloppe de transmission (grise)** : votre matériel est arrivé par elle. Cette même enveloppe va vous servir pour l'envoi du vote par correspondance au Greffe municipal;
- **1 enveloppe de vote (jaune)**;
- **2 cahiers** contenant les bulletins officiels à détacher pour l'élection de la Municipalité (1^{er} tour) et du Conseil communal;
- **Votre carte de vote**;
- Le présent document d'explication.

Le vote par correspondance :

- 1) Votez au moyen de bulletins officiels selon les informations contenues dans les cahiers.
- 2) Glissez **un seul bulletin par élection**, soit un seul bulletin pour l'élection de la Municipalité et un seul bulletin pour l'élection du Conseil communal, dans l'enveloppe de vote **jaune**... Cette enveloppe officielle jaune contient alors deux bulletins au maximum.
- 3) Fermez l'enveloppe jaune afin que votre vote reste secret.
- 4) **Signez** votre carte de vote et inscrivez-y votre **date de naissance** (sinon votre vote ne sera pas valable).
- 5) Mettez votre carte de vote dans l'enveloppe de transmission grise de telle sorte que l'adresse du Greffe municipal apparaisse dans la fenêtre.

Votre enveloppe de transmission grise contient alors l'enveloppe de vote jaune fermée et la carte de vote signée.

- 6) **Fermez** le tout.
- 7) **Envoyez** votre enveloppe de transmission grise affranchie par courrier postal.

Important : votre vote doit être parvenu au Greffe municipal au plus tard le vendredi qui précède le jour du scrutin !

ou **déposez la** dans la boîte aux lettres de l'administration communale, Hôtel de Ville, rue du Lac 2, **d'ici au dimanche 13 mars 2011 avant 12h00.**

Vous avez malencontreusement déchiré votre enveloppe de transmission grise ?

Utilisez une enveloppe neutre en y inscrivant l'adresse de retour :

Greffe municipal
Hôtel de Ville
Case postale
1800 Vevey 2

En cas de perte ou de problème avec votre carte de vote, adressez-vous sans tarder au Greffe municipal, au plus tard jusqu'à 12h00 le vendredi qui précède le jour du scrutin !

Le vote au bureau de vote :

Vous pouvez voter le dimanche matin 13 mars 2011 au bureau de vote de la rue du Panorama N° 17 de 10h00 à 12h00.

Important : vous devez alors emporter avec vous votre matériel de vote (enveloppe jaune et l'indispensable carte de vote)

VOTEZ !

En vous abstenant, vous vous privez de vos droits civiques